Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20261009-TH_DCM_2026_81-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 octobre 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
5 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 1
Votants 15

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, M Julien CHENARD, : M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINÉ, M. Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : M Edmond LEVEQUE donne pouvoir à M Anthony LEBRETON

Membres absents : sans objet

Mme Elodie PETITJEAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-81
Développement économique : modification de la répartition des charges

M Pierre LAURENT, adjoint en charge du développement économique, est également le repreneur du café Misériaux. Pour éviter tout litige et prise d'intérêt, il est proposé de modifier les attributions des élus en charge du développement économique :

- M Pierre LAURENT reste en charge du développement économique sur les différents sujets en cours : MAM, pôle santé, marché de producteurs
- Mme Nadine Lainé prend en charge tout ce qui concernera, au niveau communal, la reprise du café Misériaux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, accepte la proposition ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire

